

(A)

( N° 214. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 6 JUILLET 1877.

---

### NATURALISATION ORDINAIRE.

---

Rapport fait, au nom de la commission, par M. REYNAERT.

---

*Demande du sieur François RICHARD.*

---

MESSIEURS.

Le sieur Richard, qui sollicite la naturalisation ordinaire, est né à Luxembourg, le 3 juin 1838. Il est arrivé à Arlon, avec ses parents, en 1853, et n'a pas cessé d'y résider jusqu'à ce jour, sauf une interruption de trois années, de 1863 à 1866, pendant lesquelles il a habité Paris. Il exerce la profession de serrurier et fait un commerce de quincaillerie. Il a épousé une Belge, dont il a cinq enfants, et il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays natal. Les certificats qu'il produit justifient de sa conduite, de sa moralité et de sa solvabilité.

Au nom de la commission des naturalisations, j'ai l'honneur, Messieurs, de vous proposer de prendre en considération la demande du sieur Richard, et de l'exempter, éventuellement, du droit d'enregistrement, aux termes de la loi du 30 décembre 1853.

*Le Rapporteur,*

A. REYNAERT.

*Le Président,*

PETY DE THOZÉE.

---